

### **Population**

Le 1er janvier 2009, l'INSEE a publié les résultats des populations légales millésimées 2006. Toutes les communes peuvent ainsi connaître le nombre officiel de leurs habitants daté du 1er janvier 2006 (année médiane du premier cycle de recensement 2004/2008). Par la suite, un chiffre officiel sera communiqué tous les ans.

Le terme population légale regroupe pour chaque commune sa « population municipale » et sa « population comptée à part ». Ces deux populations forment « la population totale ».

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

*Les « Chiffres clés » prennent en compte la population municipale pour le recensement de 2006 et la compare aux populations sans double compte des précédents recensements.*

### **Ménage**

Au sens de l'enquête de recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple).

### **Solde naturel**

Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

### **Etablissement**

Une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

### **EPCI - Etablissement public de coopération intercommunale**

Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

### **Emploi salarié privé**

Les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins un salarié - source ASSEDIC, devenu Pôle Emploi depuis décembre 2008.

**Demandeur d'emploi de catégorie 1**

Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein. (Arrêté du CE du 13 mai 1994 ; arrêté du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle du 5 mai 1995).

**Demandeur d'emploi de catégorie 2**

Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

**Demandeur d'emploi de catégorie 3**

Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.

**DEFM**

Demandeurs d'Emplois en Fin de Mois, inscrits à l'ANPE et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

**DELD**

Demandeurs d'Emplois de Longue Durée inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an.

**Ménage fiscal**

Ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH).

Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

Sont exclus des ménages fiscaux :

- Les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes (le plus souvent des étudiants). Ces personnes sont en fait comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants).
- Les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...).
- Les sans-abri.

**Revenu fiscal**

Somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RMI).

Le revenu fiscal est ventilé en quatre grandes catégories :

- les revenus salariaux ;
- les revenus des professions non salariées (bénéfices) ;
- les pensions, retraites et rentes ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal est exprimé suivant trois niveaux d'observation :

- l'unité de consommation ;
- le ménage ;
- la personne.

### **Médiane**

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salariés.

### **Unité de Consommation**

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

### **APA**

Allocation personnalisée d'autonomie

### **Résidence principale**

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par le ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

### **Résidence secondaire**

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

### **Logement vacant**

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

## **PERVAL**

Base de données immobilières gérée par les notaires et constituée d'informations notifiées sur l'acte de vente du bien. Ces derniers sont transmis par chaque étude notariale, sur la base du volontariat, à la société Perval qui gère et formate les données afin de les rendre exploitables. Y sont indiquées les caractéristiques du bien ainsi que celles des vendeurs et des acquéreurs.

La base de données Perval, comme tous les fichiers, a des inconvénients, notamment le dénombrement des mutations qui est incomplet puisque la base est constituée sur la base du volontariat.

Le champ d'observation recouvre les appartements neufs et anciens, les maisons anciennes ainsi que les terrains à bâtir ce qui représente plus de 85% des ventes de biens immobiliers.

Les tendances pour les maisons neuves ne peuvent être étudiées car ce marché n'est pas traité par les notaires en tant que tel : il est en effet constitué pour sa grande majorité de contrats de construction. Par voie de conséquence, seules les maisons vendues dans les 5 ans de leur achèvement sont enregistrées dans la base PERVAL.

Les transactions prises en compte dans le calcul des statistiques concernent des biens :

- Libres d'occupation au moment de la vente (ou occupés par le vendeur),
- Acquis en pleine propriété par une vente de gré à gré,
- Destinés à un usage strict d'habitation.

Les ventes en viager, les transactions de biens atypiques, tels que les chambres de bonne, les lofts, les ateliers, les grandes demeures ou les châteaux ainsi que les acquisitions faites par des professionnels de l'immobilier sont exclues.

## **Enquête loyer**

Enquête par l'admn et un cabinet privé, celle-ci est réalisée sur les périmètres de la Région nazairienne et de la Presqu'île guérandaise. Elle s'intéresse à la fois aux caractéristiques du logement (surface du bien, niveau d'équipement ou de confort, localisation ou quartier...) et aux locataires (âge, profil des ménages....) du parc de résidences principales.

Pour en savoir plus sur les définitions

<http://www.insee.fr/>